



Confidentialité des tarifs pratiqués

Par **fred_slt**, le **30/08/2008** à **15:20**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements sur la légalisation en matière de divulgation des tarifs. A-t-on le droit de divulguer publiquement les tarifs pratiqués pour certains produits chez certaines sociétés ?

Je souhaite en fait développer un annuaire de récupérateurs de métaux, permettant aux sociétés inscrites de mettre à jour elle-mêmes leurs tarifs pour les métaux qu'elles souhaitent, et permettre aux utilisateurs d'entrer eux aussi les tarifs constatés.

Les prix constatés seraient renseignés comme tel, à caractère non-officiel et non garantis donc, avec la date des dernières mises à jour pour chaque produit.

Merci.

Cordialement
Fred